



14ème législature

Question N° : 102227	De Mme Marianne Dubois (Les Républicains - Loiret)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse >programmes	Analyse > apprentissage de la grammaire. réforme.
Question publiée au JO le : 31/01/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le concept du prédicat qui suscite interrogations et inquiétudes. Étudier en priorité le prédicat, c'est donc permettre à l'élève de distinguer le sujet de la phrase d'avec son prédicat, afin de bien identifier l'un et l'autre, pour tenter de correctement les orthographier. Des linguistes estiment que le prédicat, enseigné à des étudiants en master 2, n'est pas une priorité pour les enfants. Ainsi donc, alors que le niveau ne cesse de baisser à l'école primaire, le complément d'objet direct ne figure plus dans les programmes au motif qu'il serait trop compliqué. Elle lui demande de lui préciser d'une part le nombre de hauts fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale qui ont été mobilisés pour accoucher de cette réforme et d'autre part si elle entend prendre enfin des dispositions sérieuses et pragmatiques pour renforcer le niveau des écoliers français.